

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidentes**

Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 septembre 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE186037003**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de  
Montréal acquiert de Placements Seda ltée. pour fins  
de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme  
étant le lot 1 416 442 du cadastre du Québec, situé à  
proximité du boulevard Lakeview, à Beaconsfield, au  
prix de 12 300 000 \$ plus les taxes applicables, soit  
14 141 925 \$ incluant les taxes.  
N/Réf. : 31H05-005-5817-02.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE186037003**

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Placements Seda ltée. pour fins de parc, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 1 416 442 du cadastre du Québec, situé à proximité du boulevard Lakeview, à Beaconsfield, au prix de 12 300 000 \$ plus les taxes applicables, soit 14 141 925 \$ incluant les taxes. N/Réf. : 31H05-005-5817-02.

À sa séance du 29 août 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Transaction immobilière de plus de 2 M\$ conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.*

Le 5 septembre 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que l'acquisition de ce terrain était une occasion d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme et de contribuer à la mise en œuvre de la Politique de protection des milieux naturels. Ils ont salué cette initiative.

Ils ont bien compris que les terrains acquis dans cette transaction n'auront pas à être décontaminés.

Les membres ont également apprécié la clarté et la précision de la présentation qui leur a été faite. Ils ont invité le Service à ajouter au sommaire décisionnel certains renseignements relatif à la définition des valeurs et au coût potentiel d'acquisition pour faciliter la compréhension du dossier.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Transaction immobilière de plus de 2 M\$ conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE186037003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**